

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 5 septembre 2019 à 14h30 à REVEST-DU-BION

Monsieur le Maire de Revest du Bion accueille les conseillers communautaires et leur souhaite la bienvenue. Il soulève le problème des incivilités autour des îlots de tri
Le Président précise que seules les sanctions peuvent faire diminuer les incivilités.
M. LE MOIGN informe l'assemblée que le dernier week-end d'octobre, il y a la fête de la châtaigne.
M. LE MOIGN est désigné secrétaire de séance.

1 – PLANETARIUM – CONSULTATION PUBLIQUE

L'assemblée autorise à la majorité avec 21 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions la signature du marché avec l'entreprise RSA Cosmos.

2 – HÔTEL DE BANON – DEMANDE DE FINANCEMENTS

L'assemblée autorise le président, à la majorité avec 19 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions, a sollicité les financements auprès de la Banque des Territoires pour l'étude de faisabilité.

3 – HÔTEL GALILEE - Contentieux

L'assemblée autorise le président à la majorité avec 25 voix pour et 7 voix contre à pourvoir la communauté en cassation.

4 – MEDIATEUR DES GENS DU VOYAGE

L'assemblée refuse à la majorité avec 24 voix contre, 7 abstentions et 1 voix pour le financement de ce médiateur.

5 – INSTITUT D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT REGIONAL

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour confier une étude à l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional et autorise le président à signer la convention à intervenir.

6 – ECO MOBILIER – Contrat déchèterie de BANON

L'assemblée autorise le président à signer la convention à intervenir à la majorité avec 24 voix pour, 4 contre et 4 abstentions.

7 – ANNULATION DE TITRE

L'assemblée autorise à l'unanimité l'annulation d'un titre suite à la décision de la commission de surendettement.

8 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LA TAXE DE SEJOUR

L'assemblée adopte à la majorité avec 25 voix pour et 7 abstentions le tarif plafond pour la taxe de séjour des hébergements en attente de classement.

9 – CONVENTION – REILLANNE – REHABILITATION DU CHÂTEAU

L'assemblée autorise le président à signer la convention à intervenir à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstentions.

10 – ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'HÔPITAL DE BANON

L'assemblée décide à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention d'organiser une réunion avec l'association et les élus de la communauté en présence du directeur de l'ARS et du directeur de l'hôpital.

11 – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

L'assemblée adopte le rapport d'activités 2018 à la majorité avec 24 voix pour et 8 abstentions.

12 – RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE DES DECHETS MENAGERS

L'assemblée adopte le rapport sur la qualité du service des déchets ménagers 2018 à la majorité avec 25 voix pour et 7 abstentions.

Séance close à 17h15.

Mane, le 6 septembre 2019

Le Président de la Communauté de
Haute-Provence Pays de Banon,




Jacques DEPIEDS